



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur Olivier BELLEC

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann - BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE
PORT DE TREVIGNON**

Date de convocation : 8 décembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique qu'il manque 2 500 € sur le budget du port de Trévignon pour payer les frais de formation et de plongée de l'agent portuaire. Après avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES | | |
|------------------------------------|---|-----------|
| Compte | Libellé | Montant |
| D 618 | Frais de formation | +1 150 € |
| D 6063 | Fourniture d'entretien et de petit équipement | + 1 350 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES | | |
| Compte | Libellé | Montant |
| R 70831 | Recettes mouillages des plaisanciers permanents | +2 500 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative au budget du port de Trévignon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 16 décembre 2015
Le Maire
Olivier BELLEC

